

**CIAS de Terre d'Emeraude Communauté**  
4, chemin du Quart 39270 ORGELET

**DELIBERATION 2020 - 10**

**SEANCE DU 30 JUIN 2020**

Nombre de membres :

En exercice : **33**

Présents : 21

Date de convocation : 17/06/2020

Date d'affichage : 10/07/2020

Pouvoirs : 1

Votants :	<b>22</b>	Pour :	<b>22</b>	Contre :	<b>0</b>	Abstentions :	<b>0</b>
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt, le **trente juin**, à quatorze heure trente, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis DELORME**.

**Délégués présents :**

BLASER Michel ; BRANCHY Isabelle ; BROCHORE Myrtille ; CAPELLI Célestin (Elu et membre association) ; CHASTEL ADAM Françoise ; CLOSCAVET Marie-Claire ; DEJONGHE Marie France ; DELORME Jean-Louis ; ETCHEGARAY Josiane ; GRAS Françoise ; GROS-FUAND Florence ; GUILLEMIN Olga ; JANIER DUBRY Claude ; MOREL Denis ; PUGET Ginette ; ROTA Josiane ; ROZ Claude ; RUDE Bernard ; SARRAND Jean-Louis ; VELON Nicole ;

**Excusés :**

BOUILLER Gilbert ; CARMANTRAND Véronique ; COTTIN Geneviève ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; RENAUD Marie-Louise ;

**Excusés ayant donné pouvoir :**

BROCARD Jean-Pierre à Françoise GRAS ;

**Absents :**

FAUVEY Michel ; GIRARDET Alain ; LIECHTI Daniel ; MAILLARD Jean-Claude ; MARCHAND Yves ; MOREL Alain ;

**Secrétaire de séance : Mme Josiane ROTA**

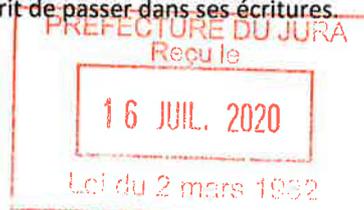
**Objet : Approbation des Comptes de Gestion 2019 des CIAS historiques Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne, Région d'Orgelet, fusionnées au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Vu l'arrêté préfectoral n°3920191114-001 portant création au 1<sup>er</sup> janvier 2020 d'une Communauté de Communes issue de la fusion de la Communauté de Communes Jura Sud, Communauté de Communes Pays des Lacs, Communauté de Communes Petite Montagne et Communauté de Communes de la Région d'Orgelet,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 relatifs à l'ensemble des budgets principaux CIAS et des budgets annexes EHPAD Résidence du Moulin, Maison de Santé Jura Sud et Foyer Logement Résidence Bellevue 2019 de Terre d'Emeraude Communauté, lors de sa séance du 30 juin 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS, après en avoir délibéré,**

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019,
2. Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que l'ensemble des comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2019 par les trésoriers d'ARINTHOD et CLAIRVAUX LES LACS visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**PREND ACTE** qu'il s'agit des comptes de gestion 2019 suivants :

**CC Jura Sud :**

- Budget général
- EHPAD Résidence du Moulin
- Maison de Santé Jura Sud

**CC Pays des Lacs :**

- Budget général

**CC Petite Montagne :**

- Budget général

**CC Région d'Orgelet :**

- Budget général
- Foyer Logement Résidence Bellevue

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président

